

CONSEIL MUNICIPAL D'AMILLY DU 16 DECEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal d'Amilly s'est réuni le mercredi 16 Décembre 2020 à 18 heures.

Etaients présents : M. DUPATY, Maire, assurant la Présidence,
M. BOUQUET, Mme FEVRIER, M. ABRAHAM, Mme BEDU, M. SZEWCZYK,
Mme CARNEZAT, M. LECLOU, Mme TURBEAUX-JULIEN, M. CARRON-
PERROUD,
Adjoints au Maire
M. ROLLION, Mme FOLY, M. LAVIER, Mme TINSEAU, M. FOURNEL, Mmes
FARNAULT, MOLINA-AUBERT, CARRIAU, QUINTANA, MM. SALL,
PATRIGEON, RAISONNIER, VOLTEAU, DESPLANCHES, Mme
HUTSEBAUT, Mme FOUBET, M. DAUNAY, Mme PLICHON
Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Mme MUSLIN-BUREAU pouvoir à M. DUPATY
M. VERBEKE pouvoir à M. LECLOU
Mme PENIN pouvoir à M. PATRIGEON
Mme LOTTE pouvoir à M. DAUNAY
M. GABORET pouvoir à Mme PLICHON

Madame FOUBET est élue Secrétaire de Séance.

I BUDGET / FINANCES

1°) Budget Primitif 2021 de la Ville

Monsieur BOUQUET, Adjoint aux Finances, présente le projet de Budget Primitif de l'exercice 2021 qui :

- s'équilibre globalement, en dépenses et en recettes, à la somme de 24.373.103 € (4.316.000 € pour la section d'investissement et 20.057.103 € pour la section de fonctionnement),
- ne comprend la souscription d'aucun emprunt,
- programme d'importants investissements sur fonds propres à hauteur de 4,27 millions d'euros, avec notamment des travaux neufs et de réfection de voirie, de défense incendie et d'éclairage public, et l'inscription d'enveloppes budgétaires pour les opérations suivantes : la réhabilitation du Moulin Bardin, de l'église de Saint-Firmin, la réhabilitation du site du Clos-Vinot élémentaire et la construction d'un accueil périscolaire, la réhabilitation et l'extension des bâtiments du Petit Chesnoy à la Pailleterie pour l'accueil de loisirs, la construction d'une Maison de santé, d'un restaurant scolaire à l'école des Goths, la réalisation d'un terrain de football synthétique et de deux clubs houses, ainsi que divers travaux dans les bâtiments sportifs, scolaires et culturels.

Après examen, le Budget Primitif 2021 de la Ville est adopté à l'Unanimité (33 Voix Pour).

2°) Mise à jour de la délibération sur les amortissements

Il est décidé que pour les biens neufs, affectés en section d'investissement, dont la valeur est inférieure ou égale à 500 € TTC, un amortissement linéaire de 100 % sera appliqué dès la première année
(Adopté à l'Unanimité)

II AIDES AUX ASSOCIATIONS

1°) Associations sportives

- a) Il est décidé d'attribuer pour 2021 les subventions de fonctionnement aux associations sportives suivantes :
- J3 Sports Amilly : 255.000 € ; ACLAM : 300 € ; Association sportive Schuman : 500 € ; Echiquier du Gâtinais : 2.200 € ; Fare Börön : 500 € ; Gardon Amillois : 300 € , Passion Danse : 400 € ; Sport plus : 500 €.

De plus, une enveloppe de 18.000 € est votée au titre des contrats d'objectifs 2021. Des conventions seront conclues avec différentes associations sportives et le montant attribué à chacune sera fixé ultérieurement en fonction des objectifs atteints.

Ces subventions ainsi que les contrats d'objectifs 2021 sont approuvés comme suit :

pour les J3 Sports : 27 Voix Pour et 6 Non participation au vote des élus membres (MM. PATRIGEON, VOLTEAU, Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY titulaire d'un pouvoir)
pour les autres associations sportives : 33 Voix Pour

- b) Une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs sera conclue avec l'Association des J3 Sports pour les années 2021 à 2024.

Par ailleurs, une convention tripartite sera conclue entre le Lycée EREA Simone Veil, la Ville d'Amilly et l'Association des J3 Sports pour l'utilisation du Gymnase des Bourgoins par les sections tir à l'arc, tennis de table et athlétisme. La participation de la Ville versée à l'établissement scolaire pour l'année 2020/2021 s'élève à un montant total de 6.988,51 € (soit un volume d'heures d'utilisation de 564,50 et un taux horaire fixé à 12,38 €). Le Maire est autorisé à passer des avenants à cette convention en cas de changement du volume d'heures d'utilisation ou d'occupations occasionnelles pendant les congés scolaires ou pour des manifestations, dans la limite d'un nombre d'heures annuel supplémentaires fixé à 90 heures maximum.

Ces deux conventions sont approuvées par 27 Voix Pour et 6 Non participation au vote des élus membres de l'Association des J3 Sports (MM. PATRIGEON, VOLTEAU, Mmes PENIN, FOUBET, M. DAUNAY titulaire d'un pouvoir).

2°) Associations non sportives : subventions 2021

1°) associations secteurs culturel et jumelages :

APEEMA (Association des parents d'élèves de l'école de musique) : 600 € ; Chorale Musique au Loing : 230 € ; Peintures et Créativités : 200 € ;

2°) associations secteur éducation :

Foyer Socio Educatif du Collège Robert Schuman : 1.100 € ; Collège Robert Schuman – Séjour éducatif : 1.000 € ; Foyer Socio Educatif de l'EREA Simone Veil : 500 € ; Rallye Mathématiques du Centre (sous réserve de participation d'une classe du collège) : 100 € ; C'Vinotland : 400 €.

3°) associations secteur social et affaires générales :

Les Bouchons de l'espoir AMILLY 45 : 100 € ; Le Partage : 200 € ; Alcool Dépendance Danger : 200 € ; Mouvement Vie Libre : 200 € ; Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : 2.600 € ; Femmes Solidaires : 50 € ; Agir pour la Palestine : 100 € ; Sourire et vivre ensemble : 100 € ; Les Papillons Blancs – ADAPEI 45 : 400 € ; Secours populaire français : 500 € ; UNICEF : 500 € ; Association Locale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ALPEJ) : 500 € ; Les Bibliothèques sonores de l'association des donneurs de voix : 100 € ; Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (MRAP) : 50 € ; Association départementale des pupilles de l'enseignement public du Loiret (PEP 45) : 100 € ; Club des Personnes Agées : 1.500 € ; Union Nationale des Retraités et Personnes Agées (UNRPA) : 1.500 € ; Association RE'BELLES (aide aux personnes atteintes de cancer) : 100 € ;

Amicale des Anciens Combattants de Montargis : 140 € ; Le Souvenir Français (Comité de Montargis) : 150 € ; Anciens marins et marins anciens combattants de Montargis (AAMAC) : 70 € ; Association Algérie Tunisie Maroc (CATM) : 330 € ; Association Nationale des Cheminots anciens combattants (ANCAC) : 70 € ; Association Républicaine des Anciens Combattants du Montargois (ARAC) : 70 € ; Fédération Nationale des anciens combattants d'Algérie (FNACA) : 200 € ; Société d'entraide membres de la Légion d'honneur (SEMLH) : 70 € ; Union Nationale des Combattants (UNC) : 50 € ; Centre d'étude et de recherche sur les camps d'internement dans le Loiret et de la déportation juive (CERCIL) : 200 € ; Association des Familles et Amis des Anciens du Maquis de Lorris (AFAAM) : 100 € ;

Ligue contre le cancer : 80 € ; Association Française des Sclérosés en plaques (AFSEP) : 80 € ;

Comité Départemental de la Prévention Routière : 80 € ; Club des Retraités et Agents SNCF Région de Montargis : 100 € ; Comité du Personnel de la Ville d'Amilly (C du +) : 15.000 € ; Maison Familiale Rurale de Sainte-Genève des Bois : 500 € ; Photo Club Amilly : 1.693 € ; Radio Club Amillois : 100 € ; Association du Gros Moulin : 1.500 € ; Scrap'évolution : 50 € ; Association Florale et Horticole du Gâtinais : 100 € ; Association Gâtinais Nature Les Corbeaux : 300 € ; Club Avicole du Gâtinais : 100 € ; EGIDE (protection des animaux) : 100 € ; Association pour la sauvegarde et l'animation du Moulin Bardin (ASAMBA) : 650 €.

L'attribution de ces subventions est approuvée par 33 Voix Pour, hormis celles pour lesquelles des élus membres des associations n'ont pas pris part au vote :

	<u>Voix Pour</u>	<u>Non participation au vote</u>
- Association des parents d'élèves et élèves de l'école de musique d'Amilly :	32	1 (Mme FEVRIER)
-Chorale Musique au Loing	31	2 (M. DAUNAY titulaire d'un pouvoir))
-Association C'Vinotland	31	2 (Mmes HUTSEBAUT et FOUBET)
-Le Souvenir Français	32	1 (M. CARON-PERROUD)
-ASAMBA	32	1 (M. CARRON-PERROUD)

III STAND DE TIR

Le Conseil Municipal :

1°) approuve l'avenant à la convention conclue avec l'Agglomération Montargoise pour la construction d'un stand de tir sur Amilly, fixant la nouvelle enveloppe financière du projet à 1.130.000 € HT (1.356.000 € TTC), à laquelle s'ajoute l'assurance dommage ouvrage estimée à 18.000 € TTC, le tout à la charge de l'AME

2°) décide de céder à l'AME, et à l'euro symbolique, le terrain nécessaire à la construction du stand de tir, soit une superficie d'environ 3.210 m² issue de la parcelle communale cadastrée ZH0054 sise rue de Brosseronde (les frais de géomètre et de notaire étant à la charge de l'AME et l'indemnité d'éviction due à l'agriculteur exploitant, d'un montant de 3.548 €, étant à la charge de la Ville).

(Adopté à l'Unanimité)

IV RAPPORTS 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

(pour information)

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente les rapports 2019 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

V AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Il est décidé d'engager la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la rue des Alouettes et d'autoriser le Maire à lancer l'enquête publique correspondante

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Dans le cadre de la préservation des zones humides et afin d'en assurer une gestion cohérente, est approuvée la cession, à l'EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin du Loing) et à l'euro symbolique, des 17 parcelles communales suivantes sur le site de la Prairie d'Yonne :

- les parcelles cadastrées AV 80 - 106 - 119 - 123 - 180 - 197 - 234 - 252 - 254 - 264 - 301 - 324 - 347- 388 - 409 situées sur la commune d'Amilly
- la parcelle cadastrée A 78, située sur la commune de Conflans sur Loing
- la parcelle cadastrée H 965, située sur la commune de Saint-Germain-des-Prés

(Adopté à l'Unanimité)

3°) Il est décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AZ n°163 sise rue de la Libération, d'une superficie de 562 m², pour un montant de 50.580 €

(Adopté à l'Unanimité)

4°) Afin de permettre la réalisation d'un trottoir rue de la Cognetterie, est approuvée l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée BB 263 de 13 m²

(Adopté à l'Unanimité)

5°) Dans le cadre de la consultation du public organisée par le Préfet et relative au projet d'implantation d'une unité de méthanisation agricole sur la Commune de Girolles, le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ce projet, considérant que l'étude ne comporte aucune précision sur l'évaluation des risques de nuisances olfactives engendrées par l'épandage de digestats sur des zones proches des habitations et d'une école (dans les quartiers des Goths et de la Léthumière)

(Adopté à l'Unanimité)

6°) Pour la répartition de la Dotation Globale de Fonctionnement, la longueur totale de la voirie classée dans le domaine public communal est arrêtée à 75,882 km au 31/12/2020
(Adopté à l'Unanimité)

VI COMMERCE DE DETAIL : DEROGATIONS AU REPOS DOMINICAL POUR 2021

Un avis favorable est donné pour les dérogations au repos dominical des commerces de détail d'Amilly pour l'année 2021 et par branches d'activités
(Adopté à l'Unanimité)

VII EDUCATION / ENFANCE

1°) Un avenant au protocole d'accord sera conclu entre la Ville et les Centres Musicaux Ruraux, pour l'enseignement musical dans les écoles élémentaires, portant maintien du tarif à compter du 1^{er} Janvier et fixant le montant total de la cotisation 2021 à 37.302,33 €
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal donne son accord sur le montant des frais de scolarité demandés par les Communes d'accueil de l'Agglomération Montargoise, au titre de l'année scolaire 2020/2021 (1.355 € par élève en maternelle, 735 € par élève en élémentaire), s'ils correspondent ou sont inférieurs aux frais réels supportés par ces Communes l'année précédente. Si les frais de scolarité demandés s'avéraient supérieurs aux frais réels, seul le montant des frais réels serait réglé par la Commune d'Amilly
(Adopté à l'Unanimité)

3°) Est approuvé le versement à la Commune de Ferrières-en-Gâtinais de la somme de 1.979,86 due au titre des frais de scolarité pour l'année 2019/2020
(Adopté à l'Unanimité)

VIII CULTURE

1°) Dans le cadre du « Projet Artistique et Culturel de Territoire » 2021 de la Région, est approuvée la conclusion d'une convention-cadre avec le Théâtre du Masque d'Or fixant les conditions du partenariat avec la Ville relatif à la pièce « Ce fou de Platonov » d'A. Tchekov dont les représentations auront lieu en juin et juillet 2021. Une subvention communale sera versée au Théâtre à hauteur de 30% maximum de l'aide effective attribuée par la Région à la Ville.
(Adopté à l'Unanimité)

2°) Est approuvée la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Agglomération Montargoise pour l'organisation du concert du trio J. Taylor / V. Julien-Laferrière / J. Chauvin prévu le 17 Janvier 2021 à l'Espace Jean Vilar
(Adopté à l'Unanimité)

IX RESSOURCES HUMAINES

1°) Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié par la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet (à compter du 30/11/2020) et d'un poste de conseiller de prévention à temps complet (à compter du 31/01/2020)

(Adopté à l'Unanimité)

2°) Le Conseil Municipal prend acte de la mise à disposition de deux agents auprès du C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2021 (soit un attaché à raison de 5 h hebdomadaires et un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à raison de 10 h hebdomadaires), et approuve l'exonération totale du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents pendant la durée de la mise à disposition.

(Adopté à l'Unanimité)

X COMPTE RENDU DE DECISIONS

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire en vertu de ses attributions déléguées (non soumis au vote) :

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Décision du 09/11/2020 : Réhabilitation et extension des bâtiments du petit Chesnoy au Domaine de la Pailleterie – Demande de subvention, à hauteur de 160.000 €, auprès du Département du Loiret dans le cadre de l'appel à projets d'intérêt communal 2021 (volet 3)

Décision du 15/11/2020 : Projet artistique et culturel de territoire « P.A.C.T. » - Demande de subvention auprès de la Région Centre-Val de Loire pour 2021

Décision du 26/11/2020 : Centre d'Art Contemporain des Tanneries - Demande de subvention auprès de la DRAC Centre Val de Loire au titre de la réalisation du film « Atlas des partitions dansées » dans le cadre de l'exposition « Atlas/ partitions silencieuses » de Cécile LE TALEC (saison 5). Le coût prévisionnel de cette action s'élève à 6.480 € HT et le montant de la subvention sollicitée à 5.000 €.

**Affiché le 21 Décembre 2020
Le Maire d'Amilly**

Gérard DUPATY